

## **Procès-Verbal du conseil municipal Mardi 18 octobre 2022**

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Pierre-Marie Roche, Isabelle Joyet, Brigitte Clutier, Colette Andrevon, Yvon Blondon, Nathalie Chanaux, Frédéric Finand.

Absents : Elsa Bréard Mêlé, Sébastien Brasy, Stéphane Goncalves, Françoise Berthois, Jonathan Vallet, Didier Faye. Pouvoir de BREARD-MELE Elsa

Neuf membres présents, le quorum est atteint.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation séance du CM du 6 septembre 2022.
- Plan de financement prévisionnel éclairage public « opération traversée du village »
- Autorisation à l'EPORA achat maison Balansard.
- Subvention AFDL pour Four à Pain Stade.
- Création poste agent de maîtrise à temps plein.
- Montant loyer pour utilisation de salle par Claire PATCH.
- Augmentation loyer AFDL.
- Proposition de conventions pour création de bâtiment pour le Centre Social.
- Questions diverses.

**Le conseil est ouvert à 20h30.**

Madame Brigitte Clutier est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2022.**

### **1. Plan de financement prévisionnel de l'éclairage public.**

Ce plan concerne la restructuration de l'éclairage public de la Route du Dauphiné au carrefour du Pont de Berey, en incluant la montée de l'école : passage en leds, dépose / déplacement / échange de lampadaires selon les besoins recensés par Territoire d'Énergie 38. La place de l'Église les parkings de la mairie et de la salle des Fêtes ne sont pas concernés. Les luminaires prévus sont identiques à ceux du Chemin de Nivelles

L'économie réalisée sera de 150 W par lampe. Le devis s'élève à 58596 € avec une participation de la commune de 26648 €.

**Vote : adopté à l'unanimité**

### **2. Autorisation à l'EPORA de l'achat de la maison Balansard**

Dans le cadre de l'évolution de l'école, il est intéressant d'acquérir la totalité des parcelles attenantes. La convention a été signée avec Epora en début d'année ; le prix a été négocié à 120 000 € avec prise en charge des diagnostics par la commune. L'avenir de la maison n'est pas défini, et dépend de son état selon les projets.

**Vote : 1 voix contre, 8 pour, 0 abstention**

### **3. Subvention AFDL pour Four à Pain Stade.**

Du 10 au 22 juillet, un chantier international de jeunesse a eu lieu au centre social AU Fil De Lambre. AFDL a assuré la technique et l'encadrement du chantier. Du mobilier en palettes a été réalisé pour l'EHPAD d'Anjou, et la proposition de construction d'un four à pain/pizza au stade de Sonnay

permettait d'ajouter un élément intéressant à son aménagement. Le four à pain est utilisable, il reste à définir les modalités de son fonctionnement.

Le centre social demande une subvention de 1151,80 € qui correspond au montant des fournitures.

La discussion fait apparaître les éléments suivants :

- Pierre-Marie Roche regrette qu'un article du Dauphiné ait parlé d'une inauguration alors que les élus n'étaient pas informés.
- Colette Andrevon doute que ce four ait été demandé par la population.
- Nathalie Chanaux craint que ce four soit utilisé sans autorisation par les squatteurs du stade.
- Frédéric Finand regrette que la demande de subvention n'ait pas été anticipée pour être communiquée avant les travaux et qu'il n'y ait pas eu de concertation avec le centre social.

Réponses de Claude Lhermet : Le Dauphiné Libéré a nommé par erreur « inauguration » ce qui n'était qu'une mise à l'essai du four avec les jeunes et les bénévoles qui ont participé au chantier. On ne peut pas dire qu'un équipement ne sert à rien tant que la population n'est pas encore informée de son existence et ne s'en est pas emparée pour des fêtes familiales et associatives. S'il est vrai que le centre social aurait dû demander la subvention avant la construction, il est vrai aussi que le chantier et ses destinations ont été réglés tardivement. Il s'agit d'une petite somme, et il assume de l'avoir accordée sans consulter le conseil municipal.

**Vote : 4 voix contre, 6 pour, 0 abstention**

#### **4. Création d'un poste d'agent de Maitrise à plein temps**

Ce poste concerne Raphaël Martinez qui est le seul employé au service technique depuis le départ à la retraite de Christian Zaplana. Son poste actuel Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe sera remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est une reconnaissance de son travail, et de ses responsabilités de suivi de stagiaires et d'organisation du service.

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### **5. Montant loyer pour utilisation de salle par Claire Patch.**

Claire Patch est professeur de danse et ne dispose plus de la salle qui lui était louée à Anjou. Elle demande à la commune de Sonnay de lui louer la salle des Sorbières 4h le lundi (2h le matin, et 2h en fin de journée). Il faut que le statut de Mme Patch soit précisé (associatif ou non). Si son statut le lui permet, il n'y a pas d'opposition à lui louer la salle. Décision en attente de réponse de sa part.

#### **6. Augmentation du loyer d'AFDL.**

Le loyer du centre social n'a pas été augmenté depuis 2016. En raison de l'augmentation des coûts des fluides et de l'énergie, il est proposé un loyer de 380 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### **7. Création d'un bâtiment pour le centre social.**

Le centre social est à l'étroit et envisage une création d'un bâtiment spécifique. Une réunion des élus des 4 communes a eu lieu à ce sujet avec la présentation d'une pré-étude de faisabilité qui est donc commentée devant le conseil municipal. La commune d'Anjou qui est centrale pourrait accueillir la construction dans la zone de son stade, à l'intérieur du village. Le bureau d'études a travaillé plusieurs hypothèses : sans crèche associée ou avec crèche, cette dernière option avec 2 hypothèses selon le nombre de lits. Cette pré-étude pose de nombreuses questions à travailler :

- La propriété du terrain
- Le montage juridique
- L'investissement global important
- Le dimensionnement important du bâtiment

- Les charges de fonctionnement
- La possibilité de trouver financement et subventions

Une étude plus détaillée est indispensable, et coûterait environ 8000 € à chacune des 4 communes.  
Dossier à suivre pour les prochains conseils municipaux

## **8. Questions diverses**

- 4 dossiers ont été confiés à un avocat pour rédiger des lettres à 4 habitants avec lesquels des litiges sont en cours, concernant le respect des règles d'urbanisme.
- Lecture de la lettre de réponse à celle que la famille Giraud a envoyée à la Mairie dans le cadre de la concertation publique liée à la procédure de DUP. Ce courrier a été validé par Epora et le notaire et expédié à tous les membres de la famille.
- Un rendez-vous a été fixé avec le gestionnaire de tutelle de M. Dupuis pour l'achat 2 parcelles AO 270 / 269 pour une superficie totale de 428 m<sup>2</sup> restée sa propriété au sud de la Mairie.
- Des travaux d'assainissement sont en cours pour viabiliser le terrain destiné à la construction d'un cabinet de kinésithérapie et d'un cabinet médical. Une évacuation sera prévue pour un raccordement aux égouts des eaux usées de la place lors des nettoyages après les manifestations.
- Les offres ont été remises au bureau d'étude pour la suite de l'aménagement du stade.
- 10 dossiers ont été retirés pour l'installation d'ombrières solaires route du stade.

**La séance est levée à 22h 45.**

Le Maire,  
Claude LHERMET

La secrétaire  
Brigitte CLUTIER